

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

ÉLECTRIFICATION RURALE



PROGRAMME 793

ÉLECTRIFICATION RURALE

Électrification rurale

Programme n° 793 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme 793 est la traduction financière du soutien aux actions de renforcement du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, d'extension ou de perfectionnement des ouvrages de distribution.

Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux constituent les postes principaux de dépenses et représentent respectivement 47 % et 27 % des aides du programme en 2020. Le renforcement des réseaux consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ces réseaux ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Les enveloppes provisionnelles de cofinancement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793).

Le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 fixait les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui prévalaient jusqu'au 31/12/2020. Pour les années de programmation 2021 et suivantes des dispositions opposables seront celles prévues par le décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020. En particulier, a été introduite la fusion des sous-programmes sécurisation fils nus et fils nus de faible section pour le programme principal.

En 2020, ce programme fait état une sous-exécution substantielle (particulièrement en crédits de paiement (CP) en raison de l'impact du décalage des élections municipales, qui a entraîné un report du travail de programmation ainsi que du retard dans l'avancée des travaux lié à la crise du Covid.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Amélioration de la qualité des réseaux de distribution
INDICATEUR 1.1	Résorption des départs mal alimentés (DMA)
INDICATEUR 1.2	Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

Électrification rurale

Programme n° 793 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR

1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	29	35	27	18	17,19	28
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	4	Non déterminé	4	1	1,3	Non applicable

Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de DMA et le nombre de DMA résorbés avec et sans l'aide du FACE en N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

INDICATEUR

1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	3,84	15,1	4,0	16,1	12,2	4,0
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,82	0,74	0,80	0,65	0,6	Non applicable

Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du FACE en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement des fils nus de faible section ou le remplacement par du fil aérien torsadé.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS FACE, l'autre ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbé grâce aux subventions du CAS. La part

d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

S'agissant du premier indicateur, le nombre de départs mal alimentés a subi une hausse importante lors de l'inventaire 2019 qui explique la légère dégradation de l'indicateur. La méthode statistique mise en œuvre a en effet évolué afin de prendre en compte l'impact des producteurs sur le réseau électrique. Ainsi le nombre de départ en contrainte a notoirement évolué à la hausse ce qui explique que le ratio de résorption ait diminué.

S'agissant du second indicateur, la proportion de kilomètre de fils nus sécurisée grâce au soutien du CAS FACE est 20 fois supérieure à la résorption des fils sans cette aide, ce qui témoigne de l'utilité de telles ressources pour les territoires ruraux.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000 162 499 478	164 200 000
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	41 600 000 32 366 389	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	42 500 000 39 563 416	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 258 716	48 700 000 46 258 716	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000 49 806 773	52 500 000
08 – Fonctionnement	200 000 304 156		200 000 304 156	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0	500 000
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000 19 637 629	5 000 000
Total des AE prévues en LFI	200 000	355 000 000	355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+23 289 775 (hors titre 2)		+23 289 775	
Total des AE ouvertes	378 489 775 (hors titre 2)		378 489 775	
Total des AE consommées	304 156	350 132 400	350 436 557	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 137 882 071	164 200 000 137 882 071	164 200 000
04 – Extension des réseaux		41 600 000 29 014 698	41 600 000 29 014 698	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 891 551	42 500 000 39 891 551	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 37 666 946	48 700 000 37 666 946	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 41 618 767	52 500 000 41 618 767	52 500 000
08 – Fonctionnement	200 000 313 588		200 000 313 588	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 91 321	500 000 91 321	500 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
		5 000 000	5 000 000	5 000 000
		9 565 234	9 565 234	
Total des CP prévus en LFI	200 000	355 000 000	355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+273 851 308 (hors titre 2)		+273 851 308	
Total des CP ouverts	629 051 308 (hors titre 2)		629 051 308	
Total des CP consommés	313 588	295 730 587	296 044 175	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>				
<i>Consommation 2019</i>				
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	164 200 000	164 200 000
		166 123 953		166 123 953
04 – Extension des réseaux		41 600 000	41 600 000	41 600 000
		31 854 801		31 854 801
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	42 500 000	42 500 000
		39 549 184		39 549 184
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	48 700 000	48 700 000
		46 489 175		46 489 175
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	52 500 000	52 500 000
		49 736 834		49 736 834
08 – Fonctionnement	200 000		200 000	200 000
	384 761			384 761
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000
				0
10 – Intempéries		5 000 000	5 000 000	5 000 000
		9 175 890		9 175 890
Total des AE prévues en LFI	200 000	355 000 000	355 200 000	355 200 000
Total des AE consommées	384 761	342 929 837		343 314 597

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>				
<i>Consommation 2019</i>				
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	164 200 000	164 200 000
		166 368 272		166 368 272
04 – Extension des réseaux		41 600 000	41 600 000	41 600 000
		46 533 328		46 533 328

Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019	Consommation 2019			
05 – Enfouissement et pose en façade			42 500 000 52 258 418	42 500 000	42 500 000 52 258 418
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)			48 700 000 51 959 289	48 700 000	48 700 000 51 959 289
07 – Sécurisation des fils nus de faible section			52 500 000 53 505 234	52 500 000	52 500 000 53 505 234
08 – Fonctionnement	200 000 357 779			200 000	200 000 357 779
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)			500 000 286 724	500 000	500 000 286 724
10 – Intempéries			5 000 000 8 927 901	5 000 000	5 000 000 8 927 901
Total des CP prévus en LFI			200 000	355 000 000	355 200 000
Total des CP consommés			357 779	379 839 166	380 196 945

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	384 761	200 000	304 156	357 779	200 000	313 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	384 761	200 000	304 156	357 779	200 000	313 588
Titre 6 – Dépenses d'intervention	342 929 837	355 000 000	350 132 400	379 839 166	355 000 000	295 730 587
Transferts aux collectivités territoriales	342 929 837	0	350 132 400	379 839 166	0	295 730 587
Transferts aux autres collectivités	0	355 000 000	0	0	355 000 000	0
Total hors FdC et AdP		355 200 000			355 200 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+23 289 775			+273 851 308	
Total*	343 314 597	378 489 775	350 436 557	380 196 945	629 051 308	296 044 175

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		23 289 775		273 851 308				
Total		23 289 775		273 851 308				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		23 289 775		273 851 308				

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000 162 499 478		164 200 000 137 882 071	164 200 000 137 882 071
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	41 600 000 32 366 389		41 600 000 29 014 698	41 600 000 29 014 698
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	42 500 000 39 563 416		42 500 000 39 891 551	42 500 000 39 891 551
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 258 716	48 700 000 46 258 716		48 700 000 37 666 946	48 700 000 37 666 946
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000 49 806 773		52 500 000 41 618 767	52 500 000 41 618 767
08 – Fonctionnement		200 000 304 156	200 000 304 156		200 000 313 588	200 000 313 588
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000 91 321	500 000 91 321
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000 19 637 629		5 000 000 9 565 234	5 000 000 9 565 234
Total des crédits prévus en LFI *	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+23 289 775	+23 289 775		+273 851 308	+273 851 308
Total des crédits ouverts	0	378 489 775	378 489 775	0	629 051 308	629 051 308
Total des crédits consommés	0	350 436 557	350 436 557	0	296 044 175	296 044 175
Crédits ouverts - crédits consommés		+28 053 218	+28 053 218		+333 007 133	+333 007 133

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme « Électrification rurale » sont répartis par type de travaux éligibles à un cofinancement. Chaque type d'opération correspond à une action du programme et bénéficie à ce titre d'une enveloppe prévisionnelle de crédits.

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 27 mars 2013 pris en application du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, mentionné au 9ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des AE, l'exécution 2020 représente 96 % des crédits ouverts en LFI 2019 abondé par les reports de (23,3M€). Un montant de 15,7 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion est reporté sur les AE 2021. Ce report permettra d'honorer les demandes de subvention sollicitées entre la fin de gestion comptable et la fin de l'année civile.

S'agissant des CP, les montants consommés en 2020 sont en net retrait par rapport aux années antérieures du fait de l'impact du premier confinement mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire.

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 378 489 775	CP ouverts en 2020 * (P1) 629 051 308
AE engagées en 2020 (E2) 350 436 557	CP consommés en 2020 (P2) 296 044 175
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 266 252 723
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 28 053 218	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 29 791 452

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 621 432 913				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 621 432 913	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 266 252 723	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 355 180 190
AE engagées en 2020 (E2) 350 436 557	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 29 791 452	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 320 645 104
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 675 825 294
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 378 911 334
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 296 913 960

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 378,9 M€ de CP 2021 qui serviront à couvrir des engagements de 2020 et d'années antérieures, comprend :

- 199,6 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux », dont 2,9M€ pour le PEI Corse
- 34,3 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 37,4 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,

- 44,9 M€ sur l'action « Sécurisation des fils nus (hors faible section) »,
- 48,5 M€ sur l'action « Sécurisation des fils nus de faible section »,
- 13,9 M€ sur l'action « Déclaration d'utilité publique (très haute tension) »,
- 0,1 M€ sur l'action « Intempéries »,
- 0,2 M€ pour le développement du nouveau système d'information.

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**03 – Renforcement des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000 162 499 478		164 200 000 137 882 071	164 200 000 137 882 071

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	164 200 000	162 499 478	164 200 000	137 882 071
Transferts aux collectivités territoriales		162 499 478		137 882 071
Transferts aux autres collectivités	164 200 000		164 200 000	
Total	164 200 000	162 499 478	164 200 000	137 882 071

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 169 899 370 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action comme pour les autres, une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire (impact à la fois sur le bon déroulé des chantiers et sur la capacité des AODE à définir la programmation annuelle des travaux dans les délais habituels).

ACTION**04 – Extension des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 600 000	32 366 389	41 600 000	29 014 698
Transferts aux collectivités territoriales		32 366 389		29 014 698
Transferts aux autres collectivités	41 600 000		41 600 000	
Total	41 600 000	32 366 389	41 600 000	29 014 698

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 34 357 463 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

ACTION**05 – Enfouissement et pose en façade**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	42 500 000		42 500 000	42 500 000
		39 563 416	39 563 416		39 891 551	39 891 551

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 40 298 685 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 500 000	39 563 416	42 500 000	39 891 551
Transferts aux collectivités territoriales		39 563 416		39 891 551
Transferts aux autres collectivités	42 500 000		42 500 000	
Total	42 500 000	39 563 416	42 500 000	39 891 551

ACTION

06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	48 700 000		48 700 000	48 700 000
		46 258 716	46 258 716		37 666 946	37 666 946

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 47 292 099 €.

Cette action vise à la résorption des réseaux de fils nus, vulnérables aux intempéries et autres aléas climatiques.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 700 000	46 258 716	48 700 000	37 666 946
Transferts aux collectivités territoriales		46 258 716		37 666 946
Transferts aux autres collectivités	48 700 000		48 700 000	
Total	48 700 000	46 258 716	48 700 000	37 666 946

ACTION**07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000 49 806 773		52 500 000 41 618 767	52 500 000 41 618 767

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 50 661 383 €.

Cette action vise à la résorption des fils de section plus faibles que les fils nus, et par conséquent plus fragiles.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	52 500 000	49 806 773	52 500 000	41 618 767
Transferts aux collectivités territoriales		49 806 773		41 618 767
Transferts aux autres collectivités	52 500 000		52 500 000	
Total	52 500 000	49 806 773	52 500 000	41 618 767

ACTION**08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement		200 000 304 156	200 000 304 156		200 000 313 588	200 000 313 588

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 316 548€.

Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information rénové ainsi que les frais de logistique liés aux actions de contrôle.

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces frais sont en totalités imputés sur le programme 793, bien que concernant également le programme 794.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides a débuté en 2018. A ce titre 310 703 € en AE ont été engagés en 2020, et 307 742 € payés en CP, pour un budget initialement affecté sur cette ligne lors du Conseil à l'électrification rurale de janvier 2019 à 300 K€, dans le cadre de la répartition des crédits par sous-programme. Par ailleurs, des crédits non utilisés du sous-programme Déclaration d'utilité publique-Très haute tension ont été redéployés pour compléter les besoins de financement sur le projet du SI FACE.

Enfin, les frais de mission liés au contrôle s'élèvent à 5 845 € en AE comme en CP et correspondent aux frais de déplacement sur sites (14 opérations de contrôle en 2020).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	304 156	200 000	313 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	304 156	200 000	313 588
Total	200 000	304 156	200 000	313 588

ACTION**09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000		500 000 91 321	500 000 91 321

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance des permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux de construction des lignes très haute tension ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9^ealinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

Le service de gestion du CAS FACE n'a enregistré aucune demande au titre de ce sous-programme en 2020, mais a procédé au versement de subventions d'opérations validées antérieurement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	91 321
Transferts aux collectivités territoriales				91 321
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
Total	500 000		500 000	91 321

ACTION

10 – Intempéries

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000 19 637 629		5 000 000 9 565 234	5 000 000 9 565 234

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

L'aide porte sur le surcoût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux à reconstruire, la part correspondant à la remise en état du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000	19 637 629	5 000 000	9 565 234
Transferts aux collectivités territoriales		19 637 629		9 565 234
Transferts aux autres collectivités	5 000 000		5 000 000	
Total	5 000 000	19 637 629	5 000 000	9 565 234

Les besoins très importants ont excédé la dotation initialement votée en LFI, c'est pourquoi cette enveloppe budgétaire a bénéficié d'un redéploiement de crédits en cours d'année 2020, provenant pour partie de reports sur le programme, afin de répondre aux besoins supplémentaires directement issus des épisodes météorologiques survenus en 2019 et 2020 :

- Impact important sur le réseau électrique basse tension de l'épisode neigeux de fin 2019 sur le sillon rhodanien (Rhône, Isère, Drôme, Ardèche et Loire) ;
- Impact de la tempête début 2020 sur le territoire breton ;
- Impact de la tempête IRMA sur la collectivité de Saint-Martin (5 M€).

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO